

# Master Musicologie- Parcours: Administration de la Musique et du Spectacle Vivant

## Type de contrat

Contrat d'apprentissage

## Durée de la formation

24 mois

804 heures

**ECTS\* : 120**

\*Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

## Formation délivrée par



## ► Objectifs

L'objectif de ce Master est de former des apprentis aux métiers en rapport avec l'administration, au sens large, d'une institution, entreprise ou structure en lien avec la musique, le spectacle vivant, les domaines artistiques et culturels. Le socle de formation consiste en un apprentissage des connaissances en matière de gestion, de droit, de comptabilité, de programmation, de mise en œuvre de projets – adossé à des enseignements de culture musicale et artistique.

Ce Master vise :

- à préparer les étudiants aux besoins diversifiés de structures artistiques professionnelles, musicales, théâtrales ou autres,
- à développer la capacité d'encadrement de projets musicaux,
- à livrer les clés d'une insertion réussie dans les circuits professionnels de la musique et du spectacle vivant,
- à apporter un éclairage historique, esthétique et musicologique au plus près de l'état actuel de la recherche.

## Métiers visés :

- Administrateurs
- Chargés de projets
- Chargés d'événementiel culturel
- Chargés de communication culturelle
- Chargés de production
- Chargés de programmation de la musique et du spectacle vivant
- Coordinateurs d'orchestres, de compagnies, de théâtres ou de lieux de spectacles
- Responsables des secteurs musique actuelle et musiques du monde dans les antennes culturelles liées au territoire scènes de musiques actuelles
- Direction d'ensembles vocaux et instrumentaux liés aux musiques patrimoniales et à la création musicale contemporaine
- Responsables des services culturels des municipalités, des conseils départementaux ou régionaux

## ► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un Bac+3, Licence ou équivalent, et être issu de l'une des formations suivantes :

- musique et musicologie
- arts du spectacle
- administration du spectacle et des établissements culturels
- médiation culturelle
- information, culture et communication, diffusion de la culture
- culture et communication, diffusion de la culture
- droit et activités artistiques

**Admission** : sur dossier et éventuellement entretien permettant de juger du degré de connaissance et de motivation des candidats. L'admission définitive interviendra après décision du jury.

**Dépôt de candidature** : de février à mars (UE) ou mars à mi-juillet (hors UE)

**Pour candidater**, rendez-vous sur le portail dédié : candidature UE : <https://monmaster.gouv.fr/> ; candidature hors UE : <https://inception.universite-paris-saclay.fr/fr/>

## ► Rythme d'alternance

2 ou 3 jours en formation / 2 ou 3 jours en entreprise

**Rentrée** : début septembre

**Modalités pédagogiques** : Méthodes mobilisées : L'acquisition des compétences et des connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle.

## ► Contacts

**Responsable pédagogique** : Pierre COUPRIE - pierre.couprise@univ-evry.fr

**Contact administratif** : Inès NEHAR - ines.nehar@univ-evry.fr - Tél. : 01 69 47 31 58

**Contact CFA EVE** : Chargé(e) des relations entreprises : ASSELIE Kenny-Jones - kj.asselie@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04 / Référent(e) handicap : DARRAC Elodie - e.darrac@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 00 / [En savoir +](#)

## ► Lieu(x) de formation

Université EVRY PARIS-SACLAY -

UFR LAM

Boulevard François Mitterrand

91000 EVRY-COURCOURONNES



## Programme de la formation

### Master 1

#### 1er semestre

183 h

- Economie de la culture
- La politique culturelle, pour quoi faire ?
- Organisation et gestion de concerts et de spectacles
- Conception et mise en œuvre d'un projet culturel Initiation au droit
- La création théâtrale contemporaine Initiation à la recherche
- Langue vivante (anglais ou FLE) Pratiques artistiques I
- Programmation et médiation des musiques actuelles
- Initiation au marketing culturel
- Histoire du rock depuis les années 1960, chapitre 1 ; Histoire des musiques africaines américaines depuis 1960, chapitre 1

## 2ème semestre

132 h

- Les mutations de la filière musicale
- Droit de l'auteur appliqué aux activités musicales Rapport d'étape de projet tutoré
- Projet de sujet encadré
- Droit des nouvelles technologies appliqué à la musique et au spectacle vivant
- Langue vivante (anglais ou FLE)
- Politiques publiques de la musique
- Histoire du rock depuis les années 1960
- Histoire des musiques africaines américaines depuis 1960
- La création musicale contemporaine

## Semestres 1 et 2 : Eléments complémentaires de formation

105 h

- Colloques, journées d'étude, conférences, séminaires
- Examens (partiels sur table et contrôle continu, présentiel et distanciel)
- Ateliers (répétitions et restitutions), spectacles obligatoires (et compte rendu), visites (salles, lieux, bibliothèques), soutenances

## Master 2

## 3ème semestre

172 h

- Conduite de projets culturels I
- Montage d'un projet culturel européen
- Production du spectacle vivant
- Administration du spectacle vivant
- Nouvelles formes du spectacle vivant
- Langue vivante (anglais ou FLE)
- Pratiques artistiques III
- Débats sur les enjeux culturels d'actualité

## 4ème semestre

127 h

- Conduite de projets culturels II
- Production du spectacle vivant
- Administration du spectacle vivant
- Projet tutoré
- Sujet encadré
- Création et patrimoines musicaux
- Langue vivante (anglais ou FLE)
- Pratiques artistiques IV

## Semestres 3 et 4: Eléments complémentaires de formation

121 h

- Colloques, journées d'étude, conférences, séminaires
- Examens (partiels sur table et contrôle continu, présentiel et distanciel)
- Ateliers (répétitions et restitutions), spectacles obligatoires (et compte rendu), visites (salles, lieux, bibliothèques), soutenances, conduite de projets culturels

### Compétences en gestion de projets et professionnalisation

- Concevoir, planifier et mettre en œuvre un projet artistique ou culturel (concert, événement, création, médiation, exposition).
- Gérer un budget, un planning et une équipe dans le cadre d'un projet artistique ou de médiation.
- Élaborer des dossiers de production ou de financement (appels à projets, mécénat, subventions).
- Comprendre les enjeux du spectacle vivant et du secteur culturel (juridiques, économiques, institutionnels).
- S'intégrer dans une structure professionnelle par l'apprentissage, la pratique du stage ou la mise en situation.

### Compétences transversales et linguistiques

- Maîtriser une ou plusieurs langues vivantes étrangères dans une perspective professionnelle et/ou scientifique.
- Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral en adaptant son discours aux publics visés (spécialistes, grand public, étudiants, partenaires culturels).
- Travailler en équipe et collaborer dans des contextes variés.
- Utiliser des outils numériques de bureautique, de traitement de données, d'édition musicale ou de diffusion.
- S'adapter à des environnements professionnels variés (enseignement, production, médiation, recherche).

## Public concerné

### Contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

La formation est gratuite pour l'alternant.

#### ► Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou directement auprès des écoles / universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.